

Rendez-vous de vos représentant PATS avec le Directeur départemental.

Vos représentants PATS du SA83 ont demandés un rendez-vous avec Directeur départemental pour avoir des éléments de réponses sur nos questions posées à l'administration depuis plusieurs semaines mais sans réponses.

Le lundi 08 avril 2024, avant une réunion avec le Président du Conseil d'administration, le directeur nous a reçu et nous avons pu aborder directement les points suivants :

- La revoyure du RIFSEEP et les montants de l'IFSE.
- La modification de l'ODS de la mise en œuvre des astreintes pour plus de clarté.
- Les nominations après réussite de concours et examens.

√ **Point sur le RIFSEEP :**

À la suite de la mise en place du RIFSEEP en 2018 et l'ODS DIR 2021_92 du 04 mars 2021 relatif à la commission de revoyure et d'harmonisation du RIFSEEP avec mise en application « immédiate », seul une évolution de certains positionnements a été faite mais nous attendons une évolution aujourd'hui pour l'ensemble des agents PATS.

√ **Point sur les ASTREINTES TECHNIQUES :**

Nous avons rappelé que la présence des personnels techniques est nécessaire sur les opérations de longue durée mais également hors département pour accompagner les colonnes extérieures. Toutefois un vide administratif existe au sein du SDIS83 sur les modalités de rémunération et de temps de repos pour être en cohérence avec la législation.

Nous demandons un éclaircissement sur la rémunération, le temps de repos, l'organisation des relèves, le repos de sécurité lors des missions longues durées intra et extra départemental.

Nous souhaitons une proposition de l'administration pour effectuer une modification de l'Ordre de Service concernant les astreintes des PATS, avant la saison estivale.

√ **Point sur l'avancement et les Lignes de gestions :**

Nous avons signalé que plusieurs agents ont réussi un concours ou un examen en 2022 et 2023 et sont toujours en attente de nomination.

Le directeur a rappelé qu'il est favorable à la nomination au 100%.

Nous suivrons de prêt les prochaines nominations pour une égalité de traitement.



Enfin nous avons demandé une équité entre les agents délocalisés dans les groupements, les centres et les agents de la direction pour l'avancement ou évolution de carrière.

Nous souhaitons au travers de la réalisation des organigrammes, avoir une visibilité pour les agents sur les possibilités d'évolution de leur carrière. Ces organigrammes définiront les besoins et permettront d'orienter suite à la réussite d'un concours ou d'un examen leur évolution au sein de l'établissement en fonction des postes disponibles.

A ce jour, nous avons rencontré l'administration et avons fait une proposition, réfléchie, responsable et argumentée concernant une augmentation de l'IFSE.

Nous rappelons que les l'ensemble des Personnels Administratifs Technique Spécialisés ont toujours répondu présent, notamment lors du déménagement des locaux au Muy, sur les feux de longues durées et lors de la période COVID.

Les personnels administratifs, techniques et spécialisés ont toujours répondu présent sur les grosses opérations (inondations, feux de forêts), lors du COVID, pour le déménagement, ect..

Ils ont su comprendre les priorités opérationnelles et fonctionnelles des enjeux du SDIS ces dernières années mais maintenant nous attendons une position forte et rapide pour reconnaître l'implication des PATS dans le maillon de la chaine opérationnelle de notre établissement.

Vos représentants PATS du SA SPP-PATS 83.

Les Autonomes
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !



Pour Adhérer



SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS 83

BP 653
83053 TOULON CEDEX

06 18 57 01 93

president@saspp-pats83.org
www.saspp-pats83.org